



**Procès-verbal no 01 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire
du Conseil général de la Commune de Rennaz**

**du jeudi 14 octobre 2021 à 20h00
A l'Auditoire de HRC (Hôpital Riviera Chablais) de Rennaz**

Présidence : M. Yvan Burnier, Président

Sont présents : A l'appel :
27 membres présents sur 31 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Deladoey, MM. Gérald Dumusc et Fabio Lecci,
Municipaux

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 23 juin 2021
4. Adoption du procès-verbal no 22 de la séance du 17 juin 2021
5. Admissions – démissions
6. Communications du bureau
7. Communications municipales
8. Préavis no 01 / 2021 – 2026 : autorisations générales pour la législature 2021-2026
9. Préavis no 02 / 2021 – 2026 : arrêté d'imposition 2022-2023
10. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Burnier, Président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité et remercie chacun pour sa présence. M. Pierre Henri Légeret est excusé. Il excuse également l'absence de M. Fabio Lecci, Municipal, qui arrivera avec un peu de retard due à une séance de l'ARASAPE.

Le feuillet du Covid étant malheureusement toujours présent, M. Yvan Burnier explique que nous nous retrouvons une fois encore, hors de « L'arenaz » et ceci dans des conditions encore strictes. Les instructions appliquées ce soir ont été adaptées pour l'auditoire de HRC. La Préfecture a validé ces mesures. Il précise que lors des interventions, il sera demandé de ne pas se lever. Il prie également les membres de bien vouloir se nommer lors de la prise de parole.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

Les conseillères et les conseillers s'étant inscrits par avance pour suivre les directives sanitaires, l'appel nominal des présences a été effectué à l'entrée de la salle : 27 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Elodie Angéloz, Ruby Bakshi Khurdi, MM. Christian Chatelan et Sunil Khurdi.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 27 membres avec le Président, soit 26 votes à main levée et 27 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 23 juin 2021

Le procès-verbal est adopté par 25 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présenté.

4. Adoption du procès-verbal no 22 de la séance du 17 juin 2021

Le procès-verbal est adopté par 24 oui, 0 non et 2 abstentions, tel que présenté.

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction de ces procès-verbaux.

5. Admissions – démissions

Il n'y a pas d'admission et de démission.

L'Assemblée reste composée de 27 membres avec le Président, soit 26 votes à main levée et 27 votes à bulletin secret.

6. Communications du bureau

Le Président communique plusieurs informations.

➤ *Remerciements :*

M. Yvan Burnier remercie les membres du Conseil général pour leur implication dans la vie du village.

➤ *Séance du Conseil général à l'auditoire de HRC (Hôpital Riviera Chablais) :*

Le Président remercie la direction de HRC qui a mis à notre disposition gratuitement la salle.

➤ *Prochaines séances du Conseil général :*

D'entente entre la Municipalité et le bureau du Conseil général, les dates suivantes ont été retenues pour l'année 2022. Un document récapitulatif a été distribué par courrier.

Séances principales

- Mercredi 22 juin 2022.
- Jeudi 13 octobre 2022
- Jeudi 8 décembre 2022

Séances de réserve

Ces séances seront convoquées si besoin, pour traiter des dossiers en dehors des trois séances principales.

- Jeudi 3 mars 2022
- Jeudi 14 avril 2022
- Jeudi 19 mai 2022
- Jeudi 15 septembre 2022

Sortie de fin d'année législative

- Samedi 11 juin 2022

➤ *Commissions municipales :*

Elles se composent comme suit :

Commission de naturalisation

Membre : Mme Catherine Fankhauser

Membre : M. Dominique Weber

Municipal : M. Pierre Henri Légeret

Commission de salubrité publique :

Membre : M. Ludovic Angéloz
Membre : Mme Marlène Cavin
Membre : Mme Stéphanie Luneau

Municipal : M. Fabio Lecci
Médecin : Dr. Blaise Ingold

Commission de taxe de séjour

1er membre : Mme Valérie Légeret
Membre : Mme Evelyne Lüthi
Membre : M. Olivier Pautrel

Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

Délégué : M. Michel Mingard
Membre : Mme Corinne Rey

➤ *Séance d'information de la Préfecture :*

Le 21 septembre 2021, le Président a participé à une séance d'information à Aigle de Mme la Préfète, Mme Patricia Dominique Lachat, avec la participation d'un représentant de la Direction des affaires communales et des droits politiques. Une présentation sur l'organisation des conseils communaux /généraux avec une explication générale des motions, des postulats et des interpellations a été montrée.

7. Communications municipales

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

➤ *Excusé.*

Mme Carine Deladoey, Municipale

➤ *Police des constructions :*

La rénovation de la Coop suit son cours.

Le chantier du Motel a commencé. Il a été démolé par l'entreprise Michel. Les matériaux ont été triés et récupérés pour une revalorisation.

La Municipalité a délivré trois permis de construire et deux permis d'habiter. Trois mises à l'enquête et quatre nouvelles demandes sont en cours.

Une demande a été faite auprès de plusieurs entreprises pour que l'éclairage des enseignes lumineuses soit éteint de 23h00 à 6h00 en raison de la pollution lumineuse et pour des économies d'énergie. La majorité joue le jeu. Il reste toutefois quelques réfractaires à la Jonnaire.

➤ *Les déchets :*

Les déchets encombrants du samedi 9 octobre 2021 ont été un franc succès. En termes de volume, un léger plus par rapport à un lundi a été constaté. Comme le bilan est positif, la Municipalité a décidé de réitérer cette formule l'année prochaine.

Comme annoncé précédemment, le transporteur pour les déchets urbains et les déchets verts pour la période 2022-2026 a été mis au concours des marchés publics sur invitation avec l'aide de l'entreprise CSC Déchets. Il y avait trois entreprises en lice. L'entreprise Retripa de Crissier a remporté le marché. Le contrat a été signé. Un planning des tournées doit encore être établi.

En ce qui concerne les déchets verts, la Municipalité cherche une solution alternative, principalement pour les bâtiments locatifs. Un système à la demande existe, mais il faut encore approfondir le sujet.

Quelques chiffres sur les paiements des déchets du mois de septembre. Pour une somme de CHF 2'850.-, il y a eu 45 paiements en ligne et 20 paiements au guichet. La moyenne des paiements se monte à CHF 43.-

➤ *Les forêts :*

La forêt du Marais Rond a subi des incivilités et du vandalisme par deux fois : des branches d'arbres coupées, des troncs sciés, les pierres du foyer descellées, la poubelle défoncée, sans oublier les déchets. Une plainte a été déposée par la Municipalité.

Le nouveau sentier du Marais Rond va être remis en état le printemps prochain. Il sera également agrémenté de nouvelles essences d'arbres et de buissons. Une signalétique sera créée par les classes du village avec la collaboration de notre garde-forestier M. Coquoz.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Le jardin d'enfant « Petit parc » :*

Les travaux sont en cours. Il faut encore couler les sols amortissants. L'engazonnement suivra. La fermeture sera prolongée pour permettre la réalisation de la palissade anti-bruit. Un arrangement financier a été conclu avec les voisins pour la réalisation de celle-ci.

➤ *Route de village :*

Les travaux sont adjugés. Il n'y a plus de recours dans les délais. Les premiers travaux sont encore prévus cette année. Cela concerne principalement la réhabilitation des services : eaux, gaz, électricité et la fondation de la chaussée.

➤ *Nouveau règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique :*

Après le marquage des nouvelles places, la pose des trois totems à l'entrée du village et la mise en place de la signalisation, le règlement est rentré en force le 5 octobre 2021. La Municipalité a donné deux semaines d'adaptation aux usagers en posant des avertissements. Les contrevenants seront ensuite amendés.

➤ *Mur du château :*

Les propriétaires se sont approchés de la Municipalité pour trouver un arrangement, qui comprendrait également l'exécution d'autres travaux sur la deuxième partie du mur. Depuis, la Municipalité est sans nouvelle de leur part. L'avocat de la Commune va les relancer avant la fin de l'année.

En complément, M. Gérald Dumusc précise que concernant la mise à l'enquête de la traversée du village, les propriétaires du château n'ont pas fait opposition, bien qu'une partie du projet touche une section de leur mur.

➤ *Fuite d'eau :*

Les fontainiers de Villeneuve et de Rennaz ont été informés par alarme d'un problème sur le réseau. Après une dizaine d'heures de recherche difficiles, ils ont trouvé une énorme fuite sur le chantier du centre Coop de la commune de Rennaz. Plus de 3'000 m3 d'eau sont partis dans la nature. Les frais liés à cette intervention seront refacturés.

➤ *Montreux-Rennaz Cyclisme – Omnium Romand :*

Le dimanche 7 novembre 2021, le cyclocross est de retour à Rennaz avec un nouveau parcours. Les informations sur la manifestation seront transmises par un tout-ménage. Il invite chacun à venir y participer !

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ *Début de législature :*

Ce début de législature a été bien chargée par de multiples séances de mise en place des divers délégués dans les associations intercommunales.

➤ *Cybercriminalité :*

La Municipalité a pris les devants après l'attaque subie par la commune de Rolle, pour s'adjuger les services d'un mandataire qui va procéder à un audit d'analyse complet des systèmes informatiques de l'administration pour un montant d'environ CHF 4'000.00. Il va également procéder à des tests d'intrusions. Tout est mis en œuvre pour éviter d'avoir à subir les inconvénients d'une cyberattaque.

➤ *Plan partiel d'affectation (PPA) Les Cornettes :*

Après deux ans d'attente, une réponse du Conseil d'Etat a été reçue sur l'avancement de ce dossier. Pour rappel, le PPA les Cornettes était un projet de construction, prévu en face de l'hôpital, sur des terres agricoles. Malheureusement suite à des oppositions, le projet a été débouté par le Tribunal Cantonal et il n'a pas vu le jour. Cependant, le canal de Pra-Riond a été construit sur ces terrains, les séparant en deux. Il sert spécialement à évacuer les eaux claires de l'hôpital Riviera-

Chablais et de l'Espace Santé. Aujourd'hui, les agriculteurs ne peuvent plus reprendre leur terrain tel qu'avant. Le Canton doit donc proposer une répartition des frais et des terrains, afin de pouvoir créer un syndicat d'amélioration foncière.

➤ *Mérites 2021 de la Commune :*

Quatre mérites ont été remis pour cette année à :

- Mme Khrystyna Mytsak pour sa motivation pendant ses cours de gym et surtout pour avoir réussi à trouver des solutions pendant la pandémie ;
- Mme Ruby Bakshi pour avoir énormément œuvré dans une association afin de livrer des respirateurs en Inde et également pour son engagement auprès des femmes ;
- M. Stéphane Simon pour son engagement dans son association « un sac pour toi » qui vient en aide aux personnes dans le besoin ;
- Montreux Rennaz cyclisme qui pour leur énorme investissement pour les enfants de notre village.

➤ *L'église de Rennaz :*

Pour votre information, la chapelle a été vandalisée, des pages de la bible arrachées. Celle-ci a été remplacée par la Paroisse de Villeneuve Haut-Lac. La Municipalité trouve cela très regrettable, car il y a d'autres lieux pour se défouler.

➤ *Plan général d'affectation :*

Notre nouveau plan général d'affectation est toujours en consultation auprès du Canton. Cela fait quasiment une année. Heureusement que le Canton est censé nous donner une réponse en quatre mois. La situation liée au Covid-19 a bon dos !

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Les écoles :*

La reprise des écoles s'est mieux déroulée que l'année passée. Le système tourne bien dans l'ensemble.

➤ *L'action sociale :*

Il y a une forte pression au niveau des UAPE (unité d'accueil pour écoliers) dans la région. Pour Rennaz, le projet de création de places sur notre territoire est toujours d'actualité. Une discussion est en cours au niveau du loyer. Cela devrait prendre forme pour la rentrée scolaire 2022. Le nombre de places augmentera au fur et mesure des besoins.

Un projet au niveau « des mamans de jour » est en cours. Les conditions salariales seront augmentées et sécurisées. Actuellement, les accueillantes en milieu familial étant payées à l'heure, s'il n'y a pas d'enfant, pas de salaire. Pour les communes, l'augmentation d'accueillantes serait positive. Les coûts seraient moins onéreux que l'ouverture de nouvelles structures d'accueil.

➤ *Commission d'animation :*

La nouvelle commission a été mise en place. Les différents projets sont bien « ficelés ». Ces animations étant importantes pour la vie sociale du village, il invite chacun à y participer.

8. Préavis no 01 / 2021 – 2026 : autorisations générales pour la législature 2021-2026

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal 01/2021-2026;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide d'accorder à la Municipalité les autorisations suivantes :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, des droits réels immobiliers et des actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas, charges éventuelles comprises ;
2. de participer à la constitution de sociétés commerciales, associations et fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans de telles entités, pour un investissement jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas et au maximum CHF 40'000.00 par année ;
3. d'accepter les legs, donations et successions sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de paix du district d'Aigle jusqu'à concurrence du montant de l'actif net s'élevant à CHF 25'000.00 ;
4. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, non budgétées, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.00 par cas, sans toutefois dépasser CHF 100'00.00 pour l'ensemble de ces cas durant l'année en cours ;
5. de plaider, comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, et de pouvoir ainsi se désister, transiger, compromettre ou passer expédient dans toutes les causes impliquant la commune de Rennaz.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées **à main levée à l'unanimité, tel que présentées.**

9. Préavis no 02 / 2021 – 2026 : arrêté d'imposition 2022-2023

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Le Président passe en revue les points de l'arrêté d'imposition. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, de remarques ou de propositions d'amendements à un point concerné.

En réponse à la question de Mme Sarah Bornet, Mme Muriel Ferrara apporte un complément d'information sur les droits de mutation, successions et donations.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal 02/2021-2026;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide d'accepter l'arrêté d'imposition 2022 – 2023, tel que présenté.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées **à main levée 23 oui, 0 non et 3 abstentions, tel que présentées.**

Mme Muriel Ferrara remercie l'Assemblée. Elle précise que dans le rapport de la Commission, l'information sur le nombre de frontaliers concerne uniquement l'hôpital Riviera Chablais (HRC).

10. Divers et propositions individuelles

Commission d'animation

M. Christophe Roumier explique que la Commission a eu à cœur de décorer le village et de préparer la fête d'Halloween qui aura lieu le samedi 30 octobre 2021.

A la suggestion de Mme Stéphanie Luneau de signaler, ceux et celles qui souhaitent participer à la distribution des bonbons, M. Christophe Roumier précise que ce sont des initiatives privées. Par contre, l'idée mérite réflexion. Mme Sarah Bornet propose de faire des panneaux pour la prochaine année.

Mme Jessica Riedi remercie la commission pour la décoration du village.

Paroi anti-bruit entre la propriété Hoti et le jardin d'enfants, M. Michel Mingard

M. Michel Mingard demande qui finance la création de la paroi et qui payera son entretien.

M. Gérald Dumusc répond qu'un arrangement a été fait avec la famille Hoti afin de définir la participation financière de la Commune à la création de la palissade. La Municipalité n'est pas en charge des travaux. Elle est entrée en matière sur le souhait des voisins d'augmenter la hauteur de la paroi. Cette différence est financée par eux. Il précise que l'entretien de la palissade sera à la charge des propriétaires voisins, car ils sont propriétaires du mur.

M. Gérald Dumusc propose de transmettre à la prochaine séance les montants précis de l'investissement.

Stationnement sur la voie publique

Mme Brigitte Sculati demande comment faire quand une visite vient sur tout un week-end et qu'il n'y a pas de places visiteurs dans sa PPE.

Mme Muriel Ferrara précise en premier que normalement chaque PPE devrait avoir des places visiteurs selon la loi. La solution proposée dans un premier temps est que l'habitant du village prenne un macaron de stationnement à son nom pour parquer sur le domaine public et qu'il laisse sa place de parc à la personne en visite.

Comme alternative, M. Gérald Dumusc propose que la PPE loue des places de parc auprès de la Commune, comme au chemin du Levant, pour les mettre à disposition des locataires. Il faut laisser les choses se mettre en place. La Municipalité n'a pas encore envisagé toutes les situations. Elle va également réfléchir à d'autres solutions.

Un registre des intérêts, Mme Sarah Bornet

A la question de Mme Sarah Bornet, Mme Muriel Ferrara confirme qu'il n'y a pas de registre des intérêts à Rennaz.

Le social, Mme Arlette Borloz

En réponse à Mme Arlette Borloz qui souhaite savoir si le pourcentage de personnes bénéficiant du social est connu, M. Fabio Lecci transmet qu'il y a environ 30% des habitants qui sont « rentier du social ». Par contre, en raison de la protection de données, la Municipalité n'a pas accès aux noms des personnes concernées.

Concernant les incivilités des personnes bénéficiant du social, la Municipalité n'a pas de pouvoir d'action. Pour les infractions, il faut déposer plainte à titre privé auprès de la Police.

Tour de France, Mme Stéphanie Luneau

En réponse à la question de Mme Stéphanie Luneau, M. Gérald Dumusc répond que les lieux de passage du Tour de France ne sont pas encore définis.

Pollution lumineuse, M. Ludovic Angéloz

M. Ludovic Angéloz demande si la Municipalité envisage l'installation de lampadaires automatiques pour lutter contre la pollution lumineuse.

Mme Carine Deladoey répond que les lampadaires prévus pour la traversée du village sont les mêmes qu'au niveau de l'hôpital. Pour le reste du village, rien n'est prévu ou défini pour l'instant.

M. Gérald Dumusc complète en suggérant qu'il serait possible de baisser l'intensité à partir de certaines heures.

Les déchets

Pour répondre à Mme Sarah Bornet, Mme Muriel Ferrara confirme que les caméras de surveillance à l'éco-point sont en fonction. Une lettre d'avertissement ou une convocation à une audition est envoyée en cas de non-respect du règlement sur les déchets.

M. Olivier Pautrel partage son action pour lutter contre les déchets en expliquant qu'une fois par semaine il prend son vélo et ramasse tout déchet qu'il trouve sur son trajet.

La Commission d'animation propose d'organiser une journée « Clean-up day » pour sensibiliser la population et sa jeunesse à ce problème.

Concernant les containers à compost, Mme Carine Deladoey essaye de trouver des solutions alternatives pour les bâtiments et les locatifs n'ayant plus ce service.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h45.

Au nom du Conseil général



The stamp is circular with the text "CONSEIL GÉNÉRAL" at the top and "RENNES" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a horse. Two handwritten signatures in blue ink are present: one on the left and one on the right, both overlapping the stamp.

Le Président
Yvan Burnier

La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 29 novembre 2021